

*Assurance-chômage—Loi*

En outre, je tiens à dire au ministre que ce ne sont pas seulement les femmes et les jeunes qu'on oblige actuellement à travailler à temps partiel. A cause des taux d'intérêt élevés que nous devons au gouvernement et au ralentissement que cela a causé dans le secteur du bâtiment, de nombreux travailleurs de ce secteur travaillent maintenant à temps partiel. Le ministre doit le savoir et il doit savoir aussi que les mesures qu'il propose dans ce bill ne font que perpétuer les injustices envers les travailleurs et les chômeurs, sans s'attaquer aux racines du mal.

**Une voix:** Il s'en moque.

**M. Young:** Il s'en moque effectivement. Ce n'est pas en continuant à reprocher aux chômeurs d'être sans emploi ou en faisant payer le coût du chômage à ceux qui ont la chance de pouvoir travailler que le gouvernement réglera le problème du chômage. Il ne le réglera pas non plus en déformant la vérité à l'égard des prestataires de l'assurance-chômage ou en entretenant le mythe voulant qu'un tas de gens profitent abusivement du système.

En parcourant un journal l'autre jour, j'ai vu qu'on va encore chercher à nous inonder de scandales sur l'assurance-chômage. Dans ce journal, il y avait une annonce du ministère dont le titre portait en très gros caractères: «Nouvelle façon de détecter les fraudes à l'assurance-chômage». Le texte de cette annonce était plutôt anodin, mais l'homme de la rue qui avait jeté un coup d'œil distrait sur le titre en gardait la conviction que les gens vivent aux dépens du système, alors que les chiffres du gouvernement lui-même prouvent, si je ne m'abuse, qu'en réalité un peu plus de 1 p. 100 à peine de tous les prestataires fraudent. Je pense que le député de Lincoln serait d'accord avec moi sur cette analyse de ce qui se passe à l'assurance-chômage. Malheureusement, ce n'est pas l'impression que garderont du titre un grand nombre de lecteurs. Le résultat intentionnel ou non, c'est qu'on discrédite les victimes du chômage, malgré la vérité contraire. D'ailleurs, cette stratégie utilisée par la Commission n'est pas du tout récente.

Dans ce rapport que j'évoquais du Conseil de planification sociale de la région torontoise, il était dit que cette même tactique adoptée aujourd'hui par l'Assurance-chômage et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration date au moins de trois ou quatre ans. Je soupçonne en réalité, avec ce que j'ai pu apprendre avant d'arriver à la Chambre, que cette espèce de chantage qui s'exerce sur les prestataires de l'assurance-chômage est née en réalité de l'action du parti conservateur à la Chambre après 1972, quand il fait tant de battage auprès des cadres de la Commission qu'ils ont commencé à évincer ceux qui réclamaient des prestations auxquelles ils avaient droit, au point même de stigmatiser ceux qui se trouvaient sans travail et sans autre source de revenu que les prestations d'assurance-chômage.

Pour la gouverne du ministre, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire consigner au compte rendu les conclusions du Conseil de planification sociale de la région torontoise, conclusions qui ont été publiées à l'époque et qui indiquent bien que la difficulté ne provient pas des gens, mais du manque d'emplois. Ce Conseil de planification sociale a signalé...

**Une voix:** Mieux vaudrait auparavant réveiller le ministre.

**M. Young:** S'il lit le harsard, il en apprendra tout autant qu'en m'écouter. Voici ce que dit le Conseil:

Certains ont tendance à identifier des cas particuliers d'abus pour ensuite généraliser. Ils font ainsi preuve d'un manque de justice et de sérieux. Les gens qui abusent du régime d'assurance-chômage, comme d'ailleurs de tous les programmes de sécurité du revenu, sont peu nombreux. Nous ne prenons pas pour acquis que tous les parents sont des bourreaux d'enfants ou que tous les contribuables fraudent le fisc. Nous ne devrions pas non plus supposer que tous les chômeurs abusent des prestations d'assurance-chômage. Il semble qu'on a carrément dépassé la limite d'un contrôle acceptable des abus. L'application du programme d'assurance-chômage exige des moyens plus socialement acceptables de contrôle de l'efficacité et doit prendre une orientation qui ne jette pas le blâme sur les victimes du chômage.

L'assurance-chômage est un programme de sécurité du revenu fondé sur le chômage. En tant que telle, elle a des répercussions importantes sur le bien-être de la famille et des enfants. Le fait de diminuer les prestations et de compliquer l'accès à ce programme ne se justifie pas pour punir tous les chômeurs qui reçoivent des prestations.

• (1650)

Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord avec cette déclaration.

**M. Huntington:** Qui l'a rédigée?

**M. Young:** Le Conseil de planification sociale de Toronto et de sa banlieue. Je serais heureux d'en donner un exemplaire à l'honorable député si cela peut lui être utile.

Essayer de refinancer le programme d'assurance-chômage en augmentant les cotisations de l'employeur et de l'employé, c'est à la fois tenter de financer un programme social en imposant une taxe régressive et de faire abdiquer au gouvernement ses responsabilités légitimes quant au chômage et à ses causes. Les relations normales employeurs-employés ne sont pas cause de chômage structural et saisonnier. On doit plutôt l'attribuer à des forces économiques que le gouvernement fédéral a la responsabilité de diriger.

Le régime d'assurance-chômage présenté en 1971 reconnaît la responsabilité du gouvernement en ce qui a trait aux coûts du chômage, celui-ci acceptant de verser des prestations initiales résultant d'un taux de chômage de plus de 4 p. 100. Cette mesure a permis d'établir clairement que le gouvernement doit contrôler le chômage tout en essayant de le réduire au minimum. Aujourd'hui, le gouvernement abdique totalement ses responsabilités. Le gouvernement considère l'assurance-chômage comme un substitut à des mesures de création d'emplois et, à mon avis, cela mène au désastre.

Aucun régime d'assurance-chômage ne peut résister aux pressions qu'engendre un chômage massif et continu, et ce n'est pas non plus ce qu'on devrait en attendre. Ce gouvernement, ce parti, escamote continuellement les réalités du problème du chômage et ce qu'il en coûte à la population du Canada; c'est un véritable scandale. L'assurance-chômage est une assurance sociale. Les principes qui la régissent ne peuvent être comparés à ceux de l'assurance commerciale, qui vise à la rentabilité. De plus, l'achat d'une assurance commerciale est volontaire tandis que la participation à l'assurance-chômage est obligatoire. Le seul fait de s'imaginer qu'elles puissent fonctionner de la même façon dénote véritablement l'incapacité d'apprécier les programmes sociaux à leur juste valeur et le refus de s'en servir vraiment pour aider ceux qui sont dans le besoin.